



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Raccourcissement du teleski Creux noir 1 et suppression du teleski Creux noir 2

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PRALOGNAN - DOMAINE DE MONTAGNE

Raison sociale

Pralognan Domaine de Montagne

N° SIRET

98982365300039

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

LANGER

☒ Monsieur

Prénom(s)

Eric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés., 43B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au démontage de la partie supérieure du télésiège Creux noir et l'enlèvement de la totalité des pylônes du télésiège Creux noir 2. En complément, un remodelage de la piste sera nécessaire à l'arrivée pour permettre la desserte de la nouvelle gare du télésiège. Il s'agit d'une déviation de la piste 4x4 actuelle qui était ici commune avec la piste de montée. Les aménagements nécessiteront la réalisation de terrassements avec la mise en place de remblais/déblais, afin de dévier la piste 4x4 et permettre l'implantation de la nouvelle arrivée à l'amont du deuxième angle actuel. Le reprofilage de la zone d'arrivée permettra la connexion avec la piste des Combes. Les travaux portent sur une surface d'environ 500 m². Les remblais pourront atteindre une hauteur maximale de 2.3m, avec une pente de talus estimée à 3H/2V. Le volume des matériaux nécessaire est estimé à environ 146.7 m³ de remblais et 148.1 de déblais. L'aménagement de la zone d'arrivée sera de type lâcher sous poulie selon le plan d'aménagement (voir plan Annexe 5).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de supprimer la partie haute des télésièges qui est contraignante à l'exploitation (vent, avalanche) et présente un risque pour le Gypaète qui niche à proximité. De plus, actuellement le télésiège est exploité uniquement en période de vacances scolaires. Après raccourcissement, le télésiège sera exploité pendant l'intégralité de l'ouverture du domaine skiable. Enfin, l'aménagement de la zone d'arrivée sera de type lâcher sous poulie selon le plan d'aménagement et permet de limiter l'emprise des terrassements et d'améliorer la sécurité des travailleurs intervenant dans le cadre de la maintenance. Le TK Creux Noir 2 a déjà été démonté en partie (gare de départ, gare d'arrivée, câble, perches) et n'est donc plus exploité. Certains pylônes n'avaient pas été démontés et sont prévus d'être dans le cas de la présente opération (voir plan de situation). Les objectifs du projet sont donc : - réduire les contraintes d'exploitation et de maintenance - permettre une exploitation prolongée - limiter les risques pour la faune (Gypaète, Galliforme) - limiter l'emprise des terrassements - Supprimer les éléments restant de l'ancien télésiège TK Creux noir 2 qui ne l'avait pas encore été

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux concerneront : - la suppression des éléments restant de l'ancien téléski Creux noir 2 (partiellement démonté en 2013) - la suppression de la partie haute du téléski Creux noir 1 - le terrassement de la nouvelle arrivée - reprofilage de la zone d'arrivée pour la relier à la piste des Combes. Les travaux comprendront notamment : - le décapage et la gestion de la terre végétale sur les emprises de travaux ; - les terrassements nécessaires à la déviation de la piste 4 x 4 ; - la mise en place et le compactage des remblais ; - arasement des pylônes en zone de prairie --> pas de modification du profil TN actuel. - la remise en état et la revegetalisation des surfaces impactées (zone d'arrivée et certains pylônes) afin de favoriser la stabilisation des sols et l'intégration paysagère. - la suppression des éléments du TK Creux noir 2 et de la partie haute du TK Creux noir. L'accès au chantier se fera par la piste 4x4 existante, aucun nouvel accès ne sera créé.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le démantèlement de la partie haute du téléski Creux noir et du téléski Creux noir 2 a des incidences positives sur l'exploitation. En effet, à l'heure actuelle le téléski est exploité uniquement en période de vacances scolaires. Après démantèlement et en phase d'exploitation le domaine skiable souhaite l'exploiter durant toute la période d'ouverture du domaine skiable. Enfin, en phase d'exploitation, l'exploitation et la maintenance seront facilitées par rapport à la situation actuelle. Le débit de TK Creux Noir 1 sera réduit de 800 personnes par heure à 700. Le TK Creux Noir 2 ayant déjà été partiellement démonté, son débit est nul depuis 2013 et reste inchangé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Les terrassements se limitent à la future zone d'arrivée du téléski (plan annexe 5). Ils intègrent le modelage terrain de la zone de lâcher des perches et le dévoiement de la piste 4x4 autour de cette zone. La surface impactée est d'environ 500 m ² . Le volume des matériaux en déblai est estimé à environ 148.1 m ³ . Les remblais	(500, m ²) (148.1, m ³) (146,7, m ³)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Pralognan-la-Vanoise approuvé le 30 mars 2018 Concerne par le zonage As (terrains agricoles utilisés pour la pratique du ski).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non, construction originelle de 1975 sans evaluation environnementale

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type I "Mont Bochor" ZNIEFF de type II "Massif de la Vanoise"
En zone de montagne ?	☒	☐	massif Alpin
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Parc National de la Vanoise a environ 510m de la zone de projet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRn de la commune de Pralognan-la-Vanoise approuvé le 21 juin 1999.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La zone d'étude n'est pas concernée par des risques identifiés au PPRn.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux generent des deblais reutilises en remblais. voir note environnementale
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'utilise pas l'eau potable. Aucun raccordement au réseau d'assainissement ou d'alimentation.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les terrassements de la zone d'arrivée vont entraîner une destruction de la flore commune et du dérangement pour la faune. Les habitats impactés sont semi-naturels (pistes de ski et zones rudérales) et présentent donc des enjeux écologiques très faibles. Des mesures ont été mises en place pour réduire ces incidences (calendrier, mise en défens...) Voir note environnementale pour plus de détails.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Situé hors Natura 2000. Absence d'incidence notable
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Oui, il entraîne des terrassements de 485m ² d'habitats semi naturels (piste de ski et zones rudérales).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Plusieurs risques avalancheux identifiés à la CLPA Le projet entraîne néanmoins la suppression du risque avalancheux sur la totalité de la partie haute exploitée actuellement (CLPA n°33).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Durant toute la durée des travaux, des trafics liés au projet (terrassement et démantèlement) seront générés. Il reste néanmoins faible au regard de l'ampleur très faible des travaux. En phase exploitation : pas de déplacements particuliers
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier: émission de nuisances sonores faibles liées au déroulement du chantier et à l'action des engins. En phase exploitation : nuisance comme actuellement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase chantier: émission de nuisances olfactives faibles liées au déroulement du chantier et à l'action des engins. En phase exploitation : pas de nuisances
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier : émission de vibrations d'intensité faible liées au déroulement du chantier et à l'action des engins. En phase exploitation : pas d'émission de vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Des émissions de poussières sont possibles lors des travaux de terrassement et par les engins de chantier empruntant les routes 4x4. Rejets atmosphériques des engins durant la phase chantier. Des mesures de précautions seront mises en place.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le demantelement engendre la production de dechets non dangereux. Pour les materiaux qui ne pourront pas etre reutilises, ils seront envoyes et traites dans les filieres adequates.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Modification des aménagements lies au domaine skiable, avec la suppression d'une remontée mecanique. Le reprofilage est limite a la piste existante. Aucun changement d'usage du sol hors domaine skiable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures détaillées dans la note environnementale annexée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques réduites du projet, de la sensibilité modérée des milieux concernés et des mesures d'évitement et de réduction mises en place, les incidences résiduelles sont faibles et localisées. Les habitats impactés présentent des enjeux limités, aucune espèce protégée n'a été observée sur l'emprise du projet et les travaux restent confinés au domaine skiable existant. Le projet peut donc être dispensé d'évaluation environnementale, les impacts résiduels n'étant pas notables.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LANGER

Prénom Eric

Qualité du signataire Directeur d'exploitation

À Pralognan-La-Vanoise

Fait le 15-06-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)